

Les Ardennes offrent un cadre magnifique pour y construire sa maison. **Votre projet, votre maison est unique. Quelle que soit la forme architecturale que prendra votre maison,** quelques réflexions préalables s'imposent.

Pour que votre maison soit parfaitement **adaptée à vos besoins, au mode de vie de votre famille et à votre budget,** qu'elle vous offre un cadre de vie de qualité, qu'elle prenne place harmonieusement dans son environnement et son site, chaque étape de sa conception est fondamentale : **votre maison n'est pas un produit de consommation disponible sur catalogue.** Avant d'engager l'élaboration de votre projet, pensez qu'il **existe beaucoup plus de solutions que vous ne l'imaginez.**



## Le projet ... la démarche ...

Chaque étape de la conception de votre projet est fondamentale.

## Le choix du terrain est déterminant :

**Observez** ses qualités et ses contraintes, sa topographie, ses vues, son orientation, le potentiel d'apports solaires, l'aspect de la rue, du bâti proche et son rapport au paysage proche et lointain. Connaître ces éléments permettra d'**élaborer un projet tirant parti des qualités du site.**

**Évitez de donner forme à votre maison indépendamment du site** où elle sera implantée. A ce terrain sont attachées un certain nombre de contraintes réglementaires qu'il convient d'analyser (**règlement de PLU ou de lotissement, raccordement aux réseaux, servitudes ...**).

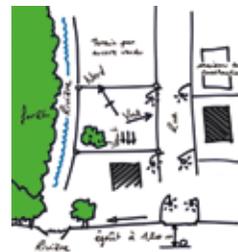
## Ne brûlez pas les étapes:

**Établissez votre programme** en prenant en compte vos besoins, vos souhaits, votre budget, mais vous n'êtes pas architecte.

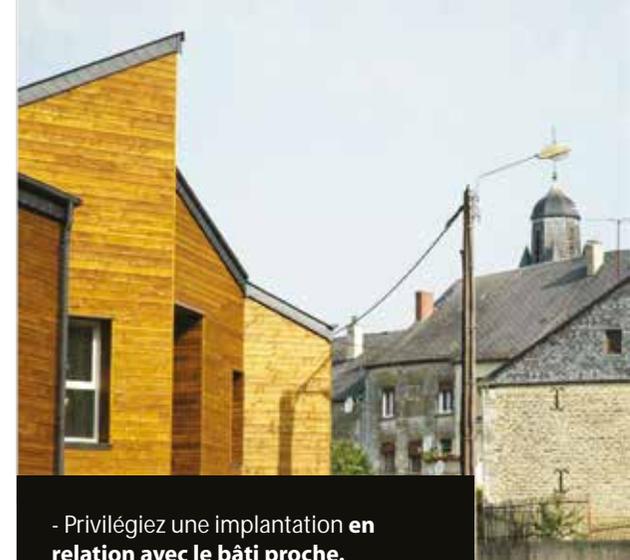
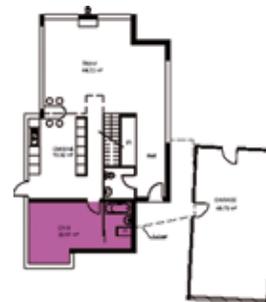
**Choisissez un architecte qui saura vous guider dans vos choix,** pour un projet précis. Vous pouvez d'abord le missionner pour qu'il réalise une esquisse.

**Définissez ensemble des choix** fonctionnels, d'ambiances, de matériaux, de lumière, des objectifs de performance énergétique ... L'esquisse élaborée par l'architecte permettra de définir les grandes orientations du projet, intégrant tous ces éléments. Si les premières ébauches vous conviennent, il établira ensuite **les plans détaillés pour le dépôt de la demande de permis de construire.**

**Pour les travaux, l'architecte produit les plans d'exécution,** le descriptif et le planning prévisionnel des travaux. **Il peut alors suivre le chantier.** Il veillera au respect du projet, des délais, des coûts et à la bonne exécution des ouvrages.



- un grand séjour (55m<sup>2</sup>)
- + chambres
- beaucoup de lumière (orientation au sud)
- vue sur la forêt
- un garage deux voitures
- 2 salles de bain + WC
- du bois, de la végétation
- des espaces intimes
- récupération des eaux de pluies



- Privilégiez une implantation en **relation avec le bâti proche.**

- **Préférez une implantation qui respecte le terrain naturel:** si le terrain est plat ou à faible pente, écartez la solution du garage en sous-sol qui génère des soutènements et talus inutiles.

- **Privilégiez des volumes simples.** Les volumes complexes (tours, découpes biaisées des murs, frontons, volumes multiples) s'intègrent mal à proximité du bâti ardennais "compact" et génèrent des surcoûts sans apport qualitatif.

- **Optez pour des matériaux en dialogue avec le bâti traditionnel.** L'utilisation de structures et de parements en bois, métal ou béton peuvent tout à fait être envisagés dans une démarche de projet d'architecture contemporaine.



« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. »

loi du 3 janvier 1977 sur l'Architecture

Direction régionale des affaires culturelles  
**Grand Est**

Unité départementale  
de l'architecture et du patrimoine  
des **Ardennes**

Cité Administrative - 2 Esplanade du Palais de Justice  
08000 Charleville-Mézières  
Téléphone : 03.24.56.23.16  
Courriel : [udap.ardennes@culture.gouv.fr](mailto:udap.ardennes@culture.gouv.fr)

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/>



Syndicat des Architectes  
des Ardennes

6 bis rue de Mirbritz - 08200 SEDAN  
Téléphone : 03 24 29 15 65  
Télécopie : 03 24 27 09 55  
E-mail : [g.h.c.architectes@wanadoo.fr](mailto:g.h.c.architectes@wanadoo.fr)

Pour vous aider et vous conseiller dans vos projets, l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Ardennes est à votre disposition. **Le standard est ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.**  
**(accueil du public uniquement sur rendez-vous)**

